



264 bd de la madeleine 06200 Nice tel : 04 93 86 19 52
http://www.snepfsu-nice.net/wp



Déposé le : 27septembre 2019

Adresse mail :

S3-nice@snepfusu-nice.net
s2-83@snepfusu-nice.net

**Avec le SNEP-FSU,
j'agis !**

**DES INNOVATIONS SANS PRÉCÉDENT POUR L'EPS !!!
DE QUOI ÊTRE OPTIMISTE !!!**

Pour cette nouvelle rentrée, il fallait bien que nous trouvions un titre d'Edito engageant car malheureusement, seul le titre le sera !!! Désolé pour l'ironie !!!

Il ne s'agit pas seulement du vote des lois « pour une école de la confiance » et « transformation de la Fonction Publique », et bien qu'il reste à se battre décret d'application par décret d'application, elles entérinent des reculs profonds pour l'école et nos conditions de travail. En effet, le récent rapport de la cour des comptes sur l'EPS fait froid dans le dos même si ce sont de vieilles idées de presque 50 ans qui sont revisitées.

Ce rapport affirme que l'EPS est inefficace pour transmettre la culture sportive eu égard à d'autres pays. Il constate un horaire d'EPS en primaire non respecté et bien sûr affirme de manière péremptoire que l'UNSS touche très peu d'élèves (1/4 quand même dans le second degré !!!). En d'autre termes, la cour des comptes est d'accord pour du sport à l'école mais pas pour l'EPS. Pourtant le SNEP n'a eu de cesse de crier à la perte de sens de notre travail dans les derniers programmes, certains parlant d'un processus de dé-disciplinarité. Ainsi elle en déduit des propositions d'une modernité et d'un progressisme hors catégorie !!!

Jugez plutôt !

Les rédacteurs du rapport proposent de laisser le choix aux chefs d'établissement de l'attribution des forfaits AS dans leurs établissements. Tous les forfaits récupérés permettraient aux professeurs d'EPS de venir en appui de l'enseignement sportif dans les écoles primaires. Et bien entendu, l'EPS ne pourra devenir efficace qu'à la condition de rapprocher celle-ci du mouvement sportif !!!

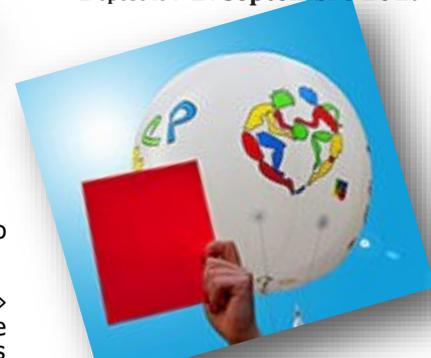


Qu'il nous soit permis de penser que ces idées sentent quelque peu le renfermé et sont pour le moins d'une hypocrisie inacceptable dans le contexte actuel.

En effet, depuis de nombreuses années, les programmes ne font que rejeter l'objet culturel de notre discipline ; les APSA sont reléguées au second plan au profit d'une EPS au service des autres disciplines et voilà que ce rapport pointe la difficulté d'évaluer efficacement la capacité de l'EPS à transmettre la culture sportive. Sans compter que le mépris de ce que les professeurs d'EPS réalisent au sein de leurs associations sportives au quotidien devient pesant. Comment peut-on affirmer de manière péremptoire que toucher un élève sur 4 dans le second degré est une faiblesse ? Le ministère se plaît à répéter que l'UNSS représente l'équivalent de 5500 « équivalents temps pleins » ; il suffit de mettre en rapport ce nombre avec les un million deux cent mille licenciés à l'UNSS pour constater qu'un équivalent temps plein touche 218 élèves ce qui est loin de démontrer un manque de dynamisme et d'efficacité.

En conclusion de ce rapport, nous voyons que les décennies se suivent et se ressemblent. Faire plus avec autant, ou déshabiller Pierre pour habiller Paul. Plus que jamais la profession doit rester mobilisée. Nos combats sont loin d'être obsolètes !!!

D'ailleurs si l'on dresse un rapide tableau de rentrée, on se rend compte que nos craintes étaient fondées concernant la réforme du lycée. Dans le 06, la quasi-totalité des AS de lycées semblent touchées par la multiplication des enseignements le mercredi après midi. Dans le 83, il semblerait que les lycées soient moins touchés mais nous n'en sommes qu'au début de la mise en œuvre de cette réforme. Le SNEP-NICE vous interrogera avant les vacances au-travers d'une enquête flash pour faire un état des lieux précis afin d'interpeller le Recteur sur la situation..... (suite page 2)



Agenda:

1. AG du var le 30 sept
2. Vote FSU
—> du 21 sept au 11 oct 19
3. Vote Unss
—> du 4 nov au 14 nov 19

SOMMAIRE

P 1	<i>Edito: Des innovations sans précédents pour l'EPS !</i>
P 2	<i>Elections UNSS</i>
P 3	<i>Elections FSU Réforme du Lycée</i>
P 4	<i>Syndicalisation</i>

Bulletin trimestriel du SNEP FSU
ISSN 1277 5959
CPAP 0919 S 05075
Imprimé par nos soins
Directeur de la publication:
Florent Pons, Cathy Boissin
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice
Fabrication et Rédaction :
Rogerone Phiou
Prix au numéro: 0.20 €

Du 4 au 14 novembre 2019, on vote à l'UNSS !

Organisées tous les 4 ans, elles permettent **d'élire les représentants des AS** (les élus des AS) dans toutes les instances de l'UNSS.

Les comités directeurs des AS éliront les élus des AS dans les CD

UNSS puis les CD UNSS éliront les élus des AS dans les CR UNSS, enfin les élus des AS des CR UNSS éliront celles et ceux qui siègeront à l'AG nationale de l'UNSS.

Il s'agit **d'un moment important pour le fonctionnement démocratique des AS et de l'UNSS à ne pas rater !**



**LES COMITES DIRECTEURS
DES AS AURONT A
VOTER POUR ELIRE LEURS
REPRESENTANTS AU CD UNSS.**

Ce qu'il faut savoir :
DÈS LA RENTREE :

1- **informer** le chef d'établissement président de l'AS de la tenue des élections et des modalités concernant l'AS¹.

2- DE SEPTEMBRE A MI-OCTOBRE : **le président de l'AS réunira l'AG²** qui sera l'occasion de **mettre en place le comité directeur de l'AS²** dont la composition varie selon le type d'établissement et le nombre d'enseignants d'EPS animant cette AS dans le cadre du forfait de 3h :

a) dans les collèges et LP il se compose pour 1/3 du chef d'établissement et des enseignants d'EPS ayant le forfait AS ; pour 1/3 de membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves; pour 1/3 d'élèves licenciés.

b) dans les lycées et LPO il se compose pour 1/4 du chef d'établissement et des enseignants d'EPS ayant le forfait AS ; pour 1/4 de membres de la communauté éducative dont au moins 1 parent d'élèves; pour 1/2 d'élèves licenciés.

3- du 4 au 14 NOVEMBRE 2019 : Le président de l'AS réunira le comité directeur et portera à la connaissance de ses membres les listes candidates et leur profession de foi. **Tous les membres du comité directeur de l'AS voteront pour une liste complète de 6 noms.** Le président de l'AS transmettra immédiatement les résultats à l'IA-DASEN et au Directeur Départemental UNSS.

(... Suite édito) L'année sera aussi marquée par le débat sur la réforme des retraites dont la principale mesure est, s'il l'on en croit le Rapport DELEVOYE, un système universel par point. Elle devrait engendrer, selon les premières simulations, de 200 à 700 euros de baisse mensuelle des pensions de retraites. Il ne faudra pas se laisser endormir par les sirènes de l'intégration des primes dans le calcul de nos pensions. Car s'il elles représentent plus de 20% du salaire chez les autres fonctionnaires, elles sont quasi inexistantes chez les enseignants. Cette mesure sera sera inopérante pour nous. La FSU est en ordre de bataille sur cette question. On vous renvoie à la lecture du POUR n°218 du moi Aout sur les enjeux autour des retraites (cahier spécial de 24 pages). La première action étant de vous informer

Plus que jamais il faut se mobiliser et agir au plus vite !

Bien entendu les formes d'actions ne se limitent pas à la Grève :

Sa re-syndicalisation (bulletin d'adhésion et le prélèvement automatique reste à votre disposition) est une forme d'action et de réaction.

La participation au scrutin de la profession en est une autre, elle est un curseur de réactivité et d'engagement de la profession. C'est pourquoi nous vous invitons à renvoyer dès maintenant et jusqu'au 11 octobre, le matériel de vote pour le renouvellement des instances FSU. La Fédération Syndicale Unitaire étant la fédération syndicale à laquelle le SNEP appartient. Ce vote est ouvert à tous les collègues syndiqués de cette année et de l'année dernière. Nous espérons que vous serez nombreuses et nombreux à prendre part au vote et nous vous invitons à lire attentivement l'article de ce bulletin sur le vote FSU.

Enfin nous vous appelons aussi à vous mobiliser fortement pour les élections UNSS. A la rentrée des vacances de la Toussaint, du 4 au 14 novembre, chaque bureau directeur d'A.S d'établissement pourra voter pour élire ses représentants au « Conseil Départemental de l'UNSS » : **Ce sont les élus des AS.** Un article y est consacré dans ce bulletin pour vous expliquer la mise en œuvre de ce vote. Dans le contexte actuel que nous venons d'aborder, il est indispensable de donner de la représentativité à nos élus pour qu'ils puissent défendre notre Sport Scolaire.

Le SNEP-FSU vous souhaite bon courage pour cette nouvelle année où la vigilance est de mise.

Florent Pons

**Le SNEP-FSU soutient les listes
« Le sport scolaire, un droit pour tous et toutes ! »**

Le calcul des résultats définitifs devra être réalisé début décembre 2019. Les noms des 6 nouveaux élus des AS au CD UNSS (3 titulaires et 3 suppléants) seront alors connus.

Nous aurons l'occasion de commenter le déroulement des élections dès que nous aurons une vue d'ensemble sur les listes en présence.

Colas MOUTON

ELECTIONS FSU



DÈS RÉCEPTION DE CE BULLETIN JE VOTE !!!

La FSU, fédération syndicale à laquelle le SNEP appartient, va tenir son congrès national cette année. A cette occasion, ses instances nationales vont être renouvelées grâce à vos votes.

Le vote est réservé aux syndiqués de l'année dernière et ceux de cette année.

La période de vote s'étend du 21 septembre au 11 octobre. C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien vouloir voter dès réception de ce bulletin !!!

Dans ce bulletin, vous trouverez le bulletin de vote ainsi que les deux enveloppes qui vont vous servir à voter. Il vous suffira de remplir le bulletin de vote pour le glisser ensuite dans l'enveloppe bleue que vous enverrez, le plus tôt possible, via l'enveloppe blanche.

Vous devez vous exprimer dans trois dimensions distinctes de l'élection :

- Le premier vote concerne le choix de la tendance que l'on souhaite rendre majoritaire à la FSU.
- Le second porte sur le rapport d'activité qui inclut aussi le rapport financier.
- Le troisième vote vient compléter le vote de tendance car il porte sur deux orientations en débat au sein de la FSU

Pour vous accompagner dans ces trois votes, la FSU a édité un « POUR » spécial congrès que vous avez dû recevoir fin août. Si vous ne remettez pas la main dessus, vous pourrez le retrouver sur le site internet du SNEP-FSU de Nice

Dans le cadre de ses trois votes, le conseil académique du SNEP-FSU de Nice a décidé de vous faire savoir qu'il soutient la liste « Unité et Action et sans tendances » dans le cadre du premier vote et qu'il se prononce



« POUR » le rapport d'activité de la FSU de ces trois dernières années dans le cadre du deuxième vote. Il précise, à cet égard, que la tendance « Unité et Action » est la tendance majoritaire au sein du SNEP-FSU et que le SNEP Nice adhère à cette tendance même s'il participe aux débats et qu'il peut apporter des voix parfois dissonantes vis-à-vis des postures nationales.

En revanche, sur le troisième vote, le SNEP-FSU de Nice souhaite ne pas influencer votre choix et vous invite à lire attentivement les fenêtres de débat situées pages 6 et 12 du « POUR » spécial congrès FSU afin de pouvoir vous exprimer en connaissance de cause.

Pour vous qui faites confiance au SNEP-FSU, certains ont peut-être du mal à intégrer le rôle de la FSU et pourtant cette dernière tient un rôle important dans le paysage syndical français. Il est important que cette fédération soit renforcée par un vote massif au sein de l'ensemble de ses syndicats nationaux dont le SNEP fait partie. N'attendez pas pour voter !!!

A l'issue de ce vote se tiendront les congrès départementaux et nationaux qui devront réfléchir aux orientations et mandats de la FSU pour les 3 ans à venir. Vous pourrez trouver les textes qui vont être la base de réflexion des différents congrès sur notre site internet.

VOTEZ POUR POUR LA FSU

Florent PONTS



Pour consulter les bulletins spéciaux FSU, RDV sur le site du SNEP NICE :

<http://www.snepfsu-nice.net/wp/>

REFORME DU LYCEE et ses conséquences

Cette rentrée au lycée du parc Impérial, sous l'influence de la réforme du Bac, semble avoir certaines conséquences néfastes pour nos élèves et l'EPS.

De façon unilatérale la direction a décidé de répartir les élèves ayant les mêmes choix d'option dans différentes classes. Ainsi les élèves d'option EPS se retrouvent éparpillés. Cela entraîne deux conséquences immédiates :



- Disparition du rôle de Professeur Principal pour l'enseignant d'EPS responsable de l'Option. En effet quand ces élèves sont disséminés dans plusieurs classes, la pertinence du choix de l'enseignant d'Option comme référent disparaît.

L'alignement de plusieurs classes étant complexe, le choix de la facilité aboutie à implanter ces cours

uniquement le vendredi après-midi. Donc les 3 niveaux d'Option se retrouvent en concurrence sur nos installations.

A cela s'ajoute un programme très ambitieux pour un horaire réduit! Où se trouve la cohérence ?

Les procédures de recrutement sont laissées au libre choix de chaque établissement. Elles sont donc très aléatoires, aucune « publicité » n'a été convenablement organisée pour faire connaître cette Option aux élèves des collèges du secteur.

Contrairement à l'esprit de la réforme qui semblait valoriser le travail en synergie des établissements sur un bassin géographique, aucune dérogation n'est accordée pour un élève hors secteur souhaitant suivre cet enseignement.

Enfin une perte de coefficient au bac (option) et donc un risque de baisse de la valeur attribuée à la discipline optionnelle et par voie de conséquence, potentiellement une implication moindre voir un délaissement de l'option.

De façon plus globale, la réforme au niveau Première semble avoir complexifié les emplois du temps. La pause méridienne est de plus en plus courte et le risque de voir apparaître des cours le mercredi après-midi est sous-jacent. Qu'advient-il alors des possibilités laissées à nos élèves de participer aux AS ?

ETCHEVERRY Stéphane

